



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4327

Approbation d'un avenant à la convention d'objectifs 2015-2018 entre l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association GRAME – Centre National de Création Musicale – pour l'année 2019

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GIORDANO Alain

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4327 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2015-2018 ENTRE L'ETAT, LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES, LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION GRAME – CENTRE NATIONAL DE CREATION MUSICALE – POUR L'ANNEE 2019 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 3 décembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Grame, créé en 1982, est un centre national de création musicale labellisé en 1995. Il construit et développe un projet artistique et culturel novateur associant création artistique, recherche scientifique et innovation technologique.

Grame développe ses activités autour des pôles suivants :

1. La création :

Ce pôle se structure autour de deux axes : la “composition musicale” (musiques mixtes, arts de la scène, opéra...) et les écritures numériques (formes innovantes, installations, interactivité...).

2. La recherche en informatique musicale :

Le département recherche de Grame contribue à l'avancée des connaissances et des technologies numériques qui sous-tendent aujourd'hui la création musicale contemporaine. Il vise en particulier, grâce au développement de technologies numériques et d'outils logiciels innovants, à favoriser l'émergence de nouvelles formes d'écritures, allant de la composition musicale assistée par ordinateur aux œuvres interactives en temps-réel, en passant par l'écriture du timbre ou de l'espace.

3. La diffusion et le rayonnement :

- la Biennale Musiques en Scène : Grame présente, depuis 1992, “Musiques en Scène”, devenue biennale à partir de 2002. Les thématiques de la Biennale traitent toutes, de différentes manières, de la transversalité des arts et des écritures musicales contemporaines portées par des technologies avancées. Depuis 2008, la Biennale est organisée autour d'un artiste et/ou compositeur invité. Elle repose sur une très large synergie avec l'ensemble des partenaires et institutions culturelles de Lyon, de la Métropole et de la région Auvergne/Rhône -Alpes.

- la saison de concerts Lyon / Métropole : à la suite des « Journées Grame », créées lors de la biennialisation de Musiques en Scène, une saison régulière de concerts s'est mise en place en 2016/17 avec un large réseau de partenaires.

- le rayonnement national et international : une intense activité nationale et internationale permet de diffuser productions et savoir-faire : concerts, master-classes, conférences scientifiques, expositions d'installations sonores et visuelles et diverses manifestations dans le champ des cultures numériques.

Les territoires investis sont aujourd'hui : l'Europe, la Russie, l'Asie, les Amériques du nord et latine. Grame a été un opérateur majeur, à plusieurs reprises, des Saisons et Années croisées mises en place par l'Institut Français

4. Les relations avec les publics et la médiation : Grame élabore et met en œuvre un programme d'actions et de sensibilisations et de formation afin de faire découvrir à des publics les plus divers la richesse, l'originalité et la vitalité des musiques contemporaines. Il développe ainsi des ateliers de pratiques artistiques ou des parcours sonores favorisant l'accès aux technologies numériques, et ce auprès de tout type de public : scolaires, publics éloignés, publics empêchés... Des partenariats spécifiques sont développés en lien avec l'Education Nationale.

5. Les partenariats : sur l'ensemble de ses activités, Grame développe une politique étendue de partenariats et mutualisations : tant pour les projets scientifiques (projets ANR ...) qu'artistiques (commandes, productions, Biennale Musiques en scène...) et pédagogiques.

Parmi d'autres partenariats, l'accord-cadre signé entre Grame et le CNSMDL est un des points forts de cette dynamique de mises en réseaux.

L'association Grame est subventionnée par la Ville de Lyon depuis de nombreuses années dans le cadre de son soutien à la création et à la diffusion artistique. L'Etat et la Région subventionnent également l'association.

Une convention multi-partenariale (Etat, Région, Ville de Lyon et association) d'objectifs a été signée le 26 février 2015 et arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Dirigé depuis sa création par James Giroudon, le Grame a recruté en 2018 un nouveau directeur : Sebastian Rivas, associée à Anouck Avisse qui ont pris leurs fonctions début septembre. Le projet porté par le binôme s'inscrit dans une volonté d'interaction permanente entre Grame, conçu comme un « laboratoire » et lieu d'innovation, avec son environnement. Ainsi, Sebastian Rivas et Anouck Avisse souhaitent accueillir, soutenir et accompagner activement les artistes et chercheurs en résidence. L'ouverture sur les autres disciplines, le dialogue avec des partenaires artistiques et institutionnels diversifiés seront renforcés, permettant de démultiplier les approches favorisant les rencontres entre les publics et les musiques contemporaines.

Aussi, afin de permettre à cette nouvelle équipe de se mettre en place, l'ensemble des partenaires ont souhaité prolonger la convention arrivant à échéance, par un avenant d'un an, ce qui permettra à la nouvelle direction de travailler avec ses tutelles sur les termes d'une nouvelle convention avec de nouveaux objectifs.

Pour mémoire, l'association perçoit une subvention annuelle inscrite au budget primitif (172 000 € au titre du fonctionnement sur l'exercice 2018).

Vu ladite convention,

Vu l'avis du Conseil **du 2^e arrondissement** ;

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. L'avenant à la convention d'objectifs entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'association GRAME est approuvé.
2. Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER